



DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 01/22/A.T.A/cam

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés ;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 01/22/A.T.A est lancée pour le recrutement de **Dix-sept (17) Caméramans** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité	Expérience exigée
Caméraman	17 postes	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en audiovisuel - BTS/ DTS ou équivalent 	BAC + 2	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de vue - Image - Audiovisuel 	2 ans minimum en tant que caméraman

Article 2 : Principales missions

Le cameraman assure les prises de vues en production audiovisuelle (Mono et MultiCam) en respectant les consignes et les exigences artistico-techniques du réalisateur et/ou du chef de Car, du plan de tournage élaboré en consultation avec le journaliste (reportage ; magazines ; documentaires...), et participe à l'installation et la désinstallation des équipements de production.

Article 3 : Compétences requises

Le cameraman doit être doté des compétences suivantes :

❖ **Techniques :**

- Niveau pratique en fonctionnement mécanique et électronique d'une caméra ;
- Maîtrise des techniques de prise de vues et d'optique ;
- Maîtrise des techniques de l'exploitation des outils de prises de vues.
- Maîtrise des langues arabe et française ;
- Capacité à comprendre l'angle du reportage et le langage audiovisuel ;
- Assurer la création logique d'un reportage ;
- Niveau pratique de langue anglaise.

❖ **Comportementales :**

- Etre dynamique, polyvalent, rigoureux, organisé, motivé, curieux, ambitieux, faire preuve d'initiative et être attentif aux détails.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- 13 postes sont basés à rabat, 1 poste à Al Hoceima, 1 poste à Agadir, 1 poste à Fès, 1 poste à Er-Rachidia.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test oral et d'un test pratique.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

$$\text{Note Finale} = \text{Note du test oral} * 0,4 + \text{Note du test pratique} * 0,6$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes
TEST PRATIQUE	Réalisation des différentes prises avec la caméra (Mise en situation). Test montage (Mise en situation).	Note/20	Arabe et français	30 min

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de 45 ans au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet **01/22/A.T.A/cam**. Ce dossier est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Attestations et /ou certificats de travail justifiant le nombre d'années d'expériences exigées (2 ans minimum).

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le 15 SEP. 2022

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAICHI

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision